

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 3 février 2010

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 10
Votants 13

**l'an deux mil dix
et le trois février**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

22 janvier 2010

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN -
Michel LE BARS – Guy LE BERRE – Jean PLIQUET – Eric LE
BARS – Annie JULIEN – Geneviève LE FAOU – Bernard
TROALEN - Guy MARZIN.

Absents : Emmanuelle RASSENEUR – Eric BIGOT
Marcel SERGENT ayant donné procuration à Annie JULIEN
Jean-Yves BOZEC ayant donné procuration à Ronan CHATALIC
Daniel ULRICH ayant donné procuration à Guy MARZIN

Objet de la délibération

Approbation du périmètre
du schéma d'Aménagement
de gestion des eaux de la
Baie de DOUARNENEZ

Monsieur Gilles ALLAIN a été élu secrétaire de séance

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création
d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Baie de
de DOUARNENEZ. Le périmètre défini s'étend sur tout un secteur
bordant la Baie de DOUARNENEZ allant de Camaret à Cléden-Cap-
Sizun.

Il concerne 283 hectares de la Commune soit 29 % de la surface
totale.

Les objectifs du SAGE sont la protection et la conservation des
milieux (bio diversité), la protection des paysages (bocages), la
lutte contre les marées vertes, la qualité des eaux de baignade, la
qualité des eaux du littoral en général et la protection des milieux
naturels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le
périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
de la Baie de DOUARNENEZ ;

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN